

## CONSEIL MUNICIPAL Séance N°4 du 19 mai 2026

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le mardi dix-neuf mai deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur BROSSAULT Nicolas, Le Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Monsieur BROSSAULT Nicolas, Le Maire ouvre la séance à 20 h 30

**Présents** : Madame AUBRY Hélène, Madame AUFFRET Sandra, Madame BILLIOTTE Estelle, Monsieur BORNIA MBUC David, Monsieur BROSSAULT Nicolas, Monsieur BUGENNE Richard, Monsieur DENOEUDE Christophe, Madame DENOEUDE Isabelle, Monsieur DUVAL Tony, Madame GODARD Gaëlle, Madame KARAZ Najate, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur LEJEUNE Patrick, Madame LIEVENS Guylaine, Monsieur LOIR Jean-Louis, Monsieur MATHIAS Patrick, Madame NORDET Béatrice, Madame PERSONNAT Stéphanie, Madame PRUDHOMME Vanessa, Monsieur VAN LEEUWEN Maurits.

**Absents** :

**Excusés** : Monsieur DEQUIN Steve, Monsieur HARDOUIN Jérôme, Madame MICHOT Anne-Rose.

**Pouvoirs** : Monsieur DEQUIN Steve donne pouvoir à Monsieur LEGROS Michel, Monsieur HARDOUIN Jérôme donne pouvoir à Monsieur BROSSAULT Nicolas.

L'ordre du jour est le suivant :

Tirage au sort des Jurés d'Assises

1. **FINANCES** : Subvention exceptionnelle à l'association « Charité de Berville »
2. **VIE POLITIQUE** : Constitution CCID
3. **VIE POLITIQUE** : Constitution CIID
4. **VIE POLITIQUE** : Désignation du représentant au sein de la CLECT
5. **VIE POLITIQUE** : Règlement intérieur du Conseil Municipal

### Informations et Questions diverses

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur DUVAL Tony

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Délibération 2026 4 1 FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
« CHARITE DE BERVILLE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association La Confrérie de la Charité de Berville a fait une demande de subvention afin de financer une partie du nettoyage et de la restauration de deux petits retables appartenant au patrimoine de l'église Saint -Paër de Berville

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association La Confrérie de la Charité de Berville afin de l'aider à financer la restauration de cette toile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

- **D'ATTRIBUER** la subvention exceptionnelle de 2 000,00 € à l'association La Confrérie de la Charité de Berville.

**Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1**

Délibération 2026 4 2 VIE POLITIQUE : CONSTITUTION DES NOUVELLES COMMISSIONS  
COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS – CCID – LISTE DE PRESENTATION DES  
COMMISSAIRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgé de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :**

- **DE DRESSER** une liste de 24 noms :

**COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS**  
**PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026**

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
1	WALKER	Stéphane
2	LEVESQUE	Jean-Claude
3	GODARD	Gaëlle
4	GUENIER	Dominique
5	LEFRANCOIS	Laurent
6	PERSONNAT	Stéphanie
7	MOTTE	Gérard
8	LEGROS	Michel
9	SIOURT	Christian
10	TOUZAIN	Patrick
11	MATHIAS	Patrick
12	BILLIOTTE	Estelle
13	LOIR	Jean-Louis
14	AUBRY	Hélène
15	HEUZE	Daniel
16	LIEVENS	Gilles
17	DEVAUX	Gilbert
18	COUSIN	Stéphane
19	HUCHE	Michel
20	DUVAL	Tony
21	AUZOUX	Odile
22	BORNIAMBUC	David
23	TOUZAIN	Laurence
24	DE JOYBERT	Grégoire

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Délibération 2026 4 3 VIE POLITIQUE : CONSTITUTION DES NOUVELLES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS CIID

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts relatif à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu la demande de Communauté de Commune Roumois Seine en date du 8 avril 2026, sollicitant la proposition de contribuables en vue de la constitution de la CIID,

Considérant qu'il appartient aux communes membres de proposer des contribuables susceptibles de siéger au sein de cette commission,

Considérant que les personnes proposées doivent remplir les conditions requises (être âgées de plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales, présenter des garanties de compétence).

**COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS**  
**PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :**

- **DE NOMMER** les personnes suivantes en vue de leur désignation au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Commune Roumois Seine :

**1/ Membre titulaire :**

NOM : MATHIAS  
PRENOM : Patrick

**2/ Membre suppléant :**

NOM : DUVAL  
PRENOM : Tony

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Délibération 2026 4 4 : VIE POLITIQUE : DESIGNATION REPRESENTANT AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies IV du Code Général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

La CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées et correspondant aux compétences dévolues.

Ces évolutions pourront être retenue par le conseil communautaire dans le cadre de l'évolution des Attributions de Compensations (AC) des communes membres.

La CLECT est composée d'un représentant par commune membre y compris les communes nouvelles conformément à la délibération n°083-2026 du 29 avril 2026.

Ainsi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil municipal de 1 représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que le membre de la CLECT soit élu, il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de scrutin pour précéder à l'élection du membre de la CLECT.

Monsieur le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée

Se porte candidat : Monsieur DUVAL Tony

Sur la proposition de Monsieur Le Maire  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 1609C nonies IV du Code Général des impôts ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Roumois Seine

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :**

**COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS**  
**PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026**

- **DE NOMMER** Monsieur *DUVAL Tony* comme représentant de la Commune au sein de la *CLECT*.

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention :**

Délibération 2026 4 5 : VIE POLITIQUE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-8 et suivants,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne :

- la tenue des séances ;
- les règles de convocation ;
- l'organisation des débats ;
- les modalités de vote ;
- l'expression des élus ;
- le fonctionnement des commissions municipales ;

Après présentation du projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.
- **DECIDE** que ce règlement intérieur rentrera en vigueur à compter de son adoption
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

**INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 5 juin à 18h pendant lequel seront élus 7 titulaires et 4 suppléants en vue des élections sénatoriales.
- Le Département se désengageant financièrement pour la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune prendra la totalité du coût à sa charge. Une demande d'avenant

**COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS**  
**PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2026**

avec la société « Allo la Guêpe » va être faite et une délibération sera à prendre lors du prochain Conseil Municipal.

- Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet à Houlbec. La pré réservation a été faite auprès de la société. Deux foodtrucks seront installés pour l'occasion (crêperie et créole). L'association Familiale et Rurale tiendra la buvette.
- Des habitants déplorent la présence de rats sur la commune. Un rendez-vous est prévu avec une habitante.
- Le Bervillais accuse une baisse de sa fréquentation suite à la fermeture de la D88. Des panneaux « Centre Bourg » et « Bervillais » vont être installés.
- La réunion publique concernant le projet d'antenne Orange est reporté en septembre afin d'avoir un dossier complet à présenter.
- Une présentation avec le nouveau Vice-Président Frédéric CARDON aura lieu le 2 juin pour le PLUI afin de faire le point sur les zonages. La mise en place du PLUI n'est prévue avant 2028.
- Une deuxième enquête publique devrait avoir lieu concernant le PN20.
- Monsieur LEGROS informe qu'un miroir sera installé à la sortie de la mairie pour une meilleure visibilité. Trois nouveaux bancs sont commandés et seront installés sur Houlbec, au cimetière de Houlbec et l'emplacement du troisième est encore à définir.
- Madame BILLIOTTE propose un système amovible pour cacher les croix sur la façade de la salle des mariages car cela fait partie du patrimoine de la commune. D'autres solutions sont à l'étude. Les croix sur le toit seront retirées.
- Monsieur LEGROS avait un rendez-vous avec le département pour discuter d'un chemin piétonnier le long de la D88. Monsieur BOQUET va faire le point avec Evreux.
- Un point a été fait sur les travaux à effectuer dans la salle des fêtes de Berville (murs, plafond, cuisine...)
- Monsieur DUVAL informe qu'une visite des cimetières sera organisée en commission le 4 juin prochain.
- Le périscolaire étant trop petit sur Berville, Madame AUBRY interroge sur la possibilité d'utiliser une partie de la cantine. Ce serait une solution provisoire car il y a aura moins d'enfants dans les années à venir. Il faudrait en discuter avec la COM COM, car l'entretien devra être à leur charge et non par le personnel de la commune.
- Le recrutement de l'ATSEM pour le remplacement de l'agent partant à la retraite est en cours.
- Un rendez-vous est en cours de programmation avec la société de restauration « La Normande » afin de rétablir un partenariat de confiance. Un travail sera à effectuer en commission pour rédiger le prochain marché en 2027.
- La commune recherche un jeune majeur avec permis de conduire pour remplacer l'agent communal pendant ses congés estivaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.

Le Secrétaire de séance  
Tony DUVAL



Le Maire  
Nicolas BROSSAULT

